

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE FEUILLETON,

OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

14 NOVEMBRE.]

{ N. AUBIN éditeur. Imprimeur, A. JACQUES. }
Rédaction et bureau rue St. Valier N° 177.

[PRIX : — 2 SOUS.

CONSIDERATIONS

Sur le Commerce Intérieur du Bas-Canada.

[Suite et fin.]

La traite des pelleteries qui se fait dans les contrées voisines et dans les propres limites du pays se viderait devoir apporter quelque profit au Bas-Canada. Point du tout. Les fourrures en quantité immense, sont directement consignées aux agents d'outre mer, d'où les rebuts nous parviennent pour satisfaire nos goûts Européens. L'observateur trouvera peut-être cela assez surprenant; mais c'est l'effet naturel du monopole. Le commerce de pelleteries se trouve réellement ne pas exister dans le Bas-Canada; à moins que nous appelions ainsi le trafic intérieur qui se fait des différentes fourrures recueillies par les particuliers et les Indiens de nos environs.

Heureusement ce que fournit ainsi ce négro suffit pour les besoins de la population. Cependant il existe ici une grande erreur parmi les dames particulièrement sur le choix des pelleteries. On préfère les peaux venues d'Angleterre à celles du pays, les premières sont plus à la mode, dit-on, et nos dames ne s'aperçoivent pas qu'ils se pavant avec la livrée des braves classes des Cités Anglaises. Par exemple il y a quelques années des marchands emportèrent en Canada des assortimens de genêt noir (black genet) qui étaient nouveaux et se vendaient à haut prix. On vit un grand empressement dans la classe aisée et à la mode à se vêtir de ces espèces de peaux de chat. Le *Black genet* devient presque universel. Qu'est-il arrivé? Quelques années se sont passées; le blackgenet se vend six fois moins cher, et ne trouve point d'acheteurs; il a pris sa place naturelle et ne sert maintenant qu'à revêtir les rangs inférieurs de la société.

C'est ainsi que le marchand importeur se joue à nos dépens de la vanité et de l'ignorance des Canadiens. Le même goût bizarre est encore répandu dans nos cités de rechercher les peaux qui viennent d'outre mer d'aucune valeur et de peu de durée, mais qui se vendent à un haut prix et sont à la mode. On ignore sans doute que ces pelleteries sont la livrée des prostituées de Londres, il est de fait que des peaux de loutre qui ont été portées par les dandys Anglais sont rapportés ici le grand poil arraché, et que sous un autre nom nos dandys Canadiens les portent avec une fierté toute aristocratique.

Soyons donc persuadés que les plus belles pelleteries que l'on puisse se procurer, qui couvrent les nobles épaules des dames Anglaises et qui sont recherchées dans toutes les cités de l'Europe sont les fourrures du nord de l'Amérique. La martre, la loutre, le vison du Canada &c. sont toujours de mode, de durée et de bon goût et infiniment préférables à ces débris de fourrures Européennes de toutes les couleurs coûteuses et peu durables, qui sont encore en usage parmi les habitans du pays. Ce goût étranger n'est point du tout naturel.

ALCALIS.—La potasse et la perlasse sont des articles qui s'exportent en grande quantité et forment une branche d'industrie très profitable pour les habitans du pays. Le district de Montréal en fournit pour sa part plus que tous les autres districts. On compte dans le Bas-Canada près de 500 manufactures de potasse. Quelques auteurs prétendent "que la valeur des alcalis produits par le défilé de la mer est indennise pour le tiers des frais de travaux." Des maisons Canadiennes qui auraient des agens à Liverpool pourraient toujours tirer bon parti des alcalis, si la demande en Canada n'en était pas haute.

GRAINS.—Depuis un grand nombre d'années les mauvaises récoltes ont empêché le Bas-Canada de fournir des grains pour l'exportation; au contraire nous sommes obligés de recevoir des grains étrangers pour notre propre consommation. Le blé des Etats-Unis étant frappé d'un droit, nous sommes forcés d'user de ceux qui viennent d'Angle-

terre dont nous payons le transport par surcroit de mauvaise qualité.

Heureusement le Haut-Canada verse ici une partie de son exportation de farine. Rien plus que cet article n'est sujet à des hausses subites et momentanées. Il est reconnu que chaque hiver les céréales subissent une variation de prix qui s'est fait ressentir plus particulièrement cette année qu'au paravant. Le marchand qui fait de grandes provisions de grains dans les temps de baisse et sur les marchés abondants est toujours certain de s'en défaire à bon profit. Il est notoire que les commerçants de grains dans le Bas-Canada sont pour la plupart beaucoup enrichis, et cette année à la faveur de la crainte d'une invasion étrangère et l'insuffisance des récoltes quelques uns ont réalisé de grandes fortunes. Nous osons observer ici qu'il est une espèce de blé hâtif qui a fort bien réussi dans le District de Montréal et qui devrait être employé par nos cultivateurs. La lenteur des saisons est la plus grande cause du manque des récoltes.

FRUITS.—Les fruits du Bas-Canada sont excellents. On vante avec raison les poires et les pommes de Montréal, les cerises de France et les prunes de Damas de la côte de Beauport. Si la manière de les conserver, de les confire ou de faire sécher était généralement connu dans les campagnes nous pourrions en faire un article important d'exportation.

Québec, 1838.

U. J. T.

LE FEUILLETON, OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

QUEBEC, MERCREDI 14 NOVEMBRE, 1838.

Nous donnons plus bas le résumé des nouvelles les plus importantes que nous tirons de la *Gazette* et du *Canadien*. D'après la tenue générale des derniers évènements il paraît que la tranquillité est sur le point d'être rétablie. Maintenant les yeux se jettent avec inquiétude sur Sir John Colborne et sur les prisonniers que la révolte récente vient de mettre à sa disposition.

"La faire qu'on disait avoir eu lieu à Lacolle s'est passée à Odetown, à peu de distance des lignes, entre les habitans armés d'Odetown sous les ordres du colonel O'Jell, du major Schriver et du capitaine March, et un parti commandé par le docteur Côté et détaché des forces de Nelson à Napierville, pour maintenir la communication. Les partis étaient de deux à trois cent hommes chacun. Les rebelles ont été défaits et ont perdu leur canon, le seul qu'ils eussent en campagne. Il en a été tué onze et sept ont été faits prisonniers. Le reste s'est sauvé de l'autre côté de la ligne, où ils ont été désarmés par les troupes des Etats-Unis. Les loyalistes ont eu trois hommes tués et deux ou trois blessés. Côté était hier matin dans la ville de Champlain. Il a dit que les loyalistes s'étaient battus comme des diables. Elliot, un jeune homme qui a étudié chez le docteur Nelson, a été blessé, mais il est parvenu à regagner les Etats-Unis. Un nommé Bryant avait aussi un commandement parmi les rebelles.

"Nelson était parti de Napierville avant l'arrivée des troupes, et avait rencontré un parti commandé par le col. Taylor près de l'église d'Odetown, non loin de la frontière. Il se battit et fit retraite, laissant une cinquantaine de morts. Le parti du colonel Taylor était d'environ 200 hommes; celui de Nelson est diversement estimé, il est probable qu'une partie de celui-ci aura regagné les Etats-Unis à travers les bois.

Tel est le résultat de la seconde tentative de rébellion dans le Bas-Canada, dont il a été fait tant de bruit, et de près d'une année d'organisation secrète, etc., etc.

“ On peut dire que tout est maintenant tranquille dans le Bas-Canada, quant à une violence armée.

“ Une partie des nouvelles répandues à Plattsburg était que tout le côté sud du district de Montréal s'était soulevé et était en la possession des rebelles; que Thuller et D'Age étaient à la tête d'un soulèvement à Québec; et que Samwith et Malden étaient pris. Ils parlaient de leur plans; mais l'exécution en est différente.

“ La terre est maintenant tout-à-fait dure ici, et porte les chevaux et vitures.

“ Les troupes reviendront probablement à Montréal dans quelques jours.

“ Les passagers du *Brougham* faits prisonniers par les rebelles ont été relâchés et ce bateau est maintenant en route pour Lachine, à la remorque d'un autre bateau à vapeur, sa machine ayant été mise hors de service par les rebelles qui l'ont endommagée en partie.

“ Onze des prisonniers faits par les rebelles à Châteauguay, et détenus par eux pendant une semaine environ, sont arrivés à Montréal ce matin sur la *Princesse Victoria*. De leur nombre sont L. G. Brown, R. H. Norval, John Ross, John Macdonald, John L. Grant, John Bryson, M. Hounslow, David Normand, le docteur Surveyor et M. Ellice; l'autre est un riche cultivateur dont je n'ai pas appris le nom.

“ Les prisonniers furent attachés deux à deux et placés dans des charrettes, à l'exception de M. Ellice, auquel on fit l'honneur d'une calèche, et furent envoyés de Châteauguay hier matin à dix heures dans la direction de Napierville, sous une escorte d'environ cent cinquante hommes armés. Après avoir fait environ vingt milles à travers les bois, ils rencontrèrent une personne venant du camp de Napierville, qui les informa de l'évacuation de cette place. On tint alors une consultation sur la manière dont on disposerait des prisonniers. Les uns opinèrent pour qu'ils fussent tous fusillés, les autres pour qu'ils fussent en partie pendus et en partie fusillés; mais à la fin les rebelles se décidèrent à les laisser là pour s'en tirer comme ils le jugeraient à propos. Ils sont arrivés à Laprairie dans les mêmes voitures à deux heures ce matin, et c'est là qu'ils ont pour la première fois entendus parler de l'existence de la loi martiale.

“ M. Norval connaît intimement une centaine de ceux qui seraient partie de la bande rebelle. Il fut arrêté par des individus qu'il a été dans l'habitude de voir journellement et de converser avec eux. Pendant leur détention les prisonniers ont été bien traités, quoique renfermés dans un lieu obscur où ils étaient obligés de se servir de chandelles. Ils obtenaient tout ce dont ils avaient besoin, en le demandant aux sentinelles qui les gardaient.

“ Norval, Brown et Ellice, sont repartis ce matin pour Beauharnais. La lueur d'incendies considérables a été visible dans cette direction durant toute la matinée.

“ Un nommé Brault, qui tient un magasin de détail dans la rue Saint Paul, a été officier durant tout le temps que les prisonniers ont été détenus. Demaray, notaire de Châteauguay, était chef du commissariat des rebelles; après avoir pris environ 250 piastres à un aubergiste du nom de Mallet, il s'est sauvé dans les Etats-Unis.

“ La seule nouvelle arrestation dont j'ai entendu parler est celle d'E. R. Fabre.”

Deux régiments de montagnards écossais de Glengary, Haut-Canada, sous le commandement des colonels Fraser et MacDonald s'étaient dirigés sur Châteauguay, pour y attaquer le corps d'Insurgés qui est poste en cet endroit. Telle était l'ardeur de ces montagnards qu'ils auraient refusé d'attendre une partie de 93, aussi composé de montagnards d'Ecosse. Il est vrai que les gens de Glengary étaient au nombre de 2000 hommes, ce qui est bien plus que ne peuvent compter, en toute probabilité, les Insurgés de Châteauguay. Le révérend M. McKenzie, ministre presbytérien, accompagne l'expédition en qualité de volontaire, le fusil à l'épaule!!! Il faut remarquer que plusieurs des prisonniers faits à bord du *Lenny Brougham* sont des Glengary men. Le Dr. McIntyre est même neveu du col. Fraser. Il n'y a pas de doute que l'action sera chaude si les Insurgés sont en état d'offrir de la résistance. On rapportait que les sauvages de Caughnawaga s'avancèrent aussi sur Châteauguay.

On estime à environ quatre mille hommes de troupes régulières, tantantenne, Cavalerie et Artillerie, outre 400 sauvages, 500 volontaires et 600 selon les uns ou 2000 montagnards de Glengary selon d'autres, les forces dirigées contre les Insurgés du Sud, ce qui ferait environ 8000 hommes presque tous aguerris et bien disciplinés, conduits par des chefs habiles et munis d'un attirail de guerre formidable, sans compter le grand nerf de la guerre, l'argent. Si les Insurgés peuvent tenir à cela, il faut qu'ils soient plus que des hommes.

Le colonel Cathcart avec ses Dragons, avait parcouru la campagne autour de Chambly, et n'avait rencontré personne. Le capitaine de Ste. Marie rapporte qu'entre cette place et Longueuil le pays semblait désert.

On rapporte que le colonel Mulhott a été fait prisonnier par les Insurgés à Contrecoeur. La police de Montréal avait arrêté, dans cette paroisse, cinq personnes dans une maison suspecte, où l'on avait aussi saisi une pièce d'artillerie.

La même police avait aussi amené prisonniers de Valrennes MM. Louis Beaudry, Ed. Robitaille et A. Archambault, avec un petit canon de 6.

Le *Courier* de Montréal du 9 parle aussi d'arrestations faites par les Insurgés parmi les loyaux entre Napierville et la rivière Richelieu, après avoir enlevé leurs animaux, etc.

Le *Herald* de la veille dit n'avoir pas appris que les rebelles eussent commis aucun outrage contre les loyaux, qui cependant étaient dans une crainte continuelle. Plusieurs s'étaient sauvés à Montréal. Un Monsieur qui était parti à minuit lundi, dit que le nombre armé était d'environ 6 à 7 mille, mais ce journal pense que c'est une erreur. Un correspondant de St. Ours lui mande qu'à cette place le nombre en était de 7 à 8 cents, ayant environ 150 fusils Américains, outre leurs propres armes; ceux qui n'avaient pas de fusils étaient armés de longues piques. Ils avaient laissé St. Ours samedi l'après-midi, avec l'intention de prendre Sorel par surprise, et l'espérance de se faire suivre de tout le monde en descendant. Ils n'avancèrent pas cependant plus loin que St. Denis, où ils se dispersèrent en bandes de dix à vingt, un grand nombre jurant qu'ils ne sortiraient plus, tandis que d'autres disaient qu'ils avaient eu ordre d'attendre du renfort.

Le *Transcript* de Montréal annonce de bonne autorité qu'un bateau à vapeur, faisant le service entre le lac Champlain et St. Jean, fut hélé mercredi, en passant à Lacole, et sur le refus du capitaine d'arrêter, il lui fut tiré une quinzaine de coups de fusils qui n'eurent aucun effet. Les assaillants étaient environ 20, dont quatre à cheval. M. Douglas, de Douglasville, dont la femme et les enfants sont détenus prisonniers par les Insurgés, était à bord, allant à St. Jean demander des forces pour libérer sa famille.

La nouvelle de la *brulade* du village de St. Pierre se confirme. Les maisons des principaux habitants de l'endroit ont été réduites en cendres.

M. John Lewis Grant, de Lachine, est au nombre des prisonniers entre les mains des Insurgés à Châteauguay. M. Young qui en était aussi, a réussi à s'échapper.

EVACUATION DE NAPIERVILLE.

Napierville 10 Nov. 1838.

Samedi 9 A. M.

Monsieur.—J'ai reçu ordre du commandant des forces, de vous informer que les forces sous son commandement viennent d'arriver ici. Les rebelles au nombre de 2000 ont évacué la ville il y a environ deux heures, et environ le même nombre était parti auparavant, nombre d'entre eux ayant jeté leurs armes. La Cavalerie est maintenant à la poursuite des premiers sur le chemin de Châteauguay. La colonne du col. Love atteignit la ville, venant de St. Valentin, en même temps que la division du Quartier Général.

J'ai l'honneur d'être &c.

JOHN EDEN, D. A. G.

COLONEL WETHERALL

G. B. Commandant Montréal.

Le *Transcript* annonce que le parti d'Insurgés, au nombre de 100, qui visita le village des sauvages, était commandé par MM. J. N. Cardinal et F. Duguet, de Châteauguay, et que cette expédition avait été entreprise pour gagner les sauvages à faire cause commune avec les Insurgés, ou pour

les désarmer et s'emparer du village si les sauvages ne se laissaient pas gagner.

LE CONSEIL SPECIAL de Sir JOHN COLBORNE, maintenant en session à Montréal, vient de passer quatre ordonnances.

1e. Autorisant les Banques chartrées à suspendre leurs paiements en espèces, et rendant leurs billets suffisants pour offres légales, et cela jusqu'au 1er Juin prochain. La Banque Britannique et la Banque du Peuple jouiront du même privilège; la première en fournissant un état assermenté des affaires des Branches établies à Québec et à Montréal, la seconde en fournissant, outre les états exigés des autres Banques une liste assermentée des officiers, Sociétaires et Actionnaires, avec noms, résidence, nombre d'actions de chacun, montants souscrits et payés, &c.

2e. Autorisant la saisie et détention de poudre, arm^{es} de toutes sortes, plomb et munitions de guerre. Emprisonnement de trois mois de calendrier, sur le serment d'un seul témoin devant un Juge de Paix, contre quiconque s'opposera à l'exécution de cette ordonnance, dans aucune partie de la Province. Cette Ordonnance sera en force jusqu'au 1er Janvier 1840, mais le Chef de l'Exécutif est autorisé à en limiter la durée par Proclamation.

3e. Autorisant l'Administrateur du Gouvernement à créer des Cours Martiales, pour le jugement de tous les détenus politiques arrêtés et qui le seront pour toutes offenses commises depuis le 1er Novembre. Cette Ordonnance n'est en force que pour le District de Montréal, mais peut être étendue par Proclamation à aucune autre partie de la Province, et la durée en est fixée au premier jour de Juin prochain.

4e. Suspendant le privilège de l'*habeas corpus* dans toute la Province, en laissant au Chef de l'Exécutif le droit d'excepter de l'opération de cette Ordonnance, aucun District ou partie de la Province. Durée fixée au 1er Juin prochain.

La malle du Haut-Canada est arrivée. Il n'y a rien d'extraordinaire. Il est probable qu'il y aura eu une attaque sur la frontière du Détroit le même jour que celle du Bas-Canada, le 3 novembre.

Comme on pouvait s'y attendre les faux-bruits ont abondé ces jours derniers et nous sommes parfaitement de l'avis du *Mercury* quand il dit que l'on devrait punir sévèrement toute personne qui répand une fausse nouvelle. On devrait par exemple rechercher et punir ceux qui ont dit que la ville et la citadelle devaient être attaquées; ceux qui ont dit que le *John Bull* avait apporté 64^e warrants; ceux qui ont annoncé faussement l'arrestation de personnes que le souffle de la calomnie même n'oserait ternir; ceux qui ont d'abord répandu que Mr. le Curé de St. Roch avait fait des révélations contre ses paroissiens; ceux qui osent avancer que toute la population est déloyale, etc. etc., car, nous le demanderons, ces accusations fausses, injurieuses, dangereuses, ne sont-elles pas bien mieux faites pour pousser à la rébellion que tout ce qu'a pu dire la presse francocanadienne? Mais non, il est presque dérisoire, de parler aujourd'hui de justice; il faut attendre, attendre, attendre tout de l'avenir et se résoudre aussi patiemment que possible à ce que notre sort actuel nous envoie.

Aux presses anglaises et à ceux qui les dirigent nous dirons ce que le spirituel Louis XVIII disait lors de sa seconde rentrée en France au peuple qui lui donnait de hautes marques de loyautés mais, au fait, nous ne citerons point ses paroles, à bon entendeur, Salut.

Les seules arrestations qui aient eu lieu jusqu'ici sont celles de MM. Roussseau, Chasseur, Connolly & Teed. Mr. Chs. Drolet avait aussi été arrêté à St. Cervaix, sur l'île d'Orléans, nous dit-on, par un magistrat auquel il aurait été demandé refuge. Amené à la Pointe Lévy par deux officiers de milice, il demanda à voir sa mère, ce qui lui fut accordé, mais dès lors on ne le revit plus; la police est à sa poursuite. Mr. le baron Fratelin qui avait obtenu

d'être relâché sur caution allait fournir deux sûretés selon le jugement de la cour, mais il fut de nouveau incarcéré sur soupçon d'intention de haute trahison.

Ces prisonniers avaient d'abord été réduits au traitement ordinaire de la prison, c'est-à-dire au pain et à l'eau; mais depuis quelques jours il est permis à leurs familles de les servir. Il n'est permis de les voir que sur un ordre de Mr. l'inspecteur de police.

On dit que la police est à la recherche d'autres personnes qui se seraient ou cachées ou enuies.

DODGE ET THELLER.—Il paraît maintenant établi que ces deux évadés ne sont passés les lignes qu'à depuis sept à huit jours par le chemin de Kennebec. On nous rapporte qu'un nommé Poulin, de St. François de la Beauce, chez lequel ils auraient couché, a été arrêté et amené ici. La police s'enquiert.

On nous prie de démentir hautement les bruits que quelques personnes mal intentionnées ont répandus ces jours derniers, que Mr. Jos. PLAMONDON, père, avait fait des dépositions contre quelques uns de ses compatriotes. Cette accusation est purement le résultat de la calomnie.

Nous nous sommes fait une règle depuis quelques jours de tirer nos résumés de nouvelles des journaux "loyaux" du Bas et du Haut-Canada, et quand même nous aurions voulu puiser à d'autres sources, elles nous auraient manqué, et cependant voici que le *Mercury*, avec son ton ordinaire d'homme bien élevé, nous accuse de "faire circuler les faussetés qui peuvent donner de l'encouragement aux mécontents," en appelant le gouvernement à restreindre la licence de la Presse "pour empêcher la circulation de faussetés tendant à troubler la paix publique." Nous aimerions que le *Mercury* nous citât une seule des "faussetés" que nous avons fait circuler.—(*Canadien.*)

VARIETES.

BARBARIE RUSSE ENVERS LES POLONAIS.

Une lettre de Varsovie dit que la police de cette capitale a découvert une association secrète dont les membres n'avaient pas plus de 12 à 18 ans et dont le but était la conservation de la langue polonaise et de la religion catholique romaine. Les jeunes membres de cette association signaient avec leur sang le serment de réception. L'un d'eux cependant dénonça l'existence de cette société à Mr. Schypoff, le ministre de l'intérieur à Varsovie, qui en fit arrêter tous les membres et les fit renfermer dans les souterrains de la citadelle où ils furent fouettés de verges après avoir eu la tête rasée. Ces procédés ont exaspéré au plus haut degré les habitants de Varsovie et en dépit de la présence de milliers d'agents de police ils poussèrent des imprécations contre le Czar, particulièrement à l'exposition des produits de l'industrie, qui avait eu lieu à l'hôtel de ville. L'indignation publique était encore accrue le soir du 29 à la vue des membres de l'association, vêtus de grands habits gris de soldats et entassés sur des chariots qui traversèrent la ville, dirigés vers la forteresse de Molin.

En passant le pont de la Vistule quatre des jeunes prisonniers, natus du gouvernement de Plotski, se blanchèrent tout à coup d'un des chariots dans la rivière et disparurent immédiatement. Quelques soldats de l'escorte se mirent à l'eau et essayèrent de les sauver, mais en vain, et furent reçus à leur arrivée sur la rive par les acclamations de "la Providence a-écouté leurs prières—les souffrances de ces malheureux Polonais sont finis." Il paraît que tous ces prisonniers devaient être transportés au Caucase pour y être incorporés comme simple soldats dans l'armée russe. Quelques uns de leurs parents s'adressèrent à Mr. de Schypoff pour obtenir la permission que leurs enfants soient retenus prisonniers en Pologne, mais on dit qu'il refusa d'intervenir en faveur de rebelles. Que fera la presse allemande à la solde de l'autocrate pour défendre ces actes de barbarie.

POETES ARTISANS.

Par un article intéressant d'un journal de Paris, que sa longueur ne nous permet pas de reproduire dans notre

petite feuille, nous voyons que la poésie "qui," pour nous servir des expressions du journaliste, "s'était fait grande dame, retourne au peuple" va peut-être se retremper à ses sources et retrouver dans des respirations populaires la vie qu'on veut lui ravir la plus prosaïque de toutes les époques.

Outre un grand nombre de poètes dont ce journal cite des morceaux vraiment remarquables, nous voyons en particulier que trois ouvriers l'un imprimeur d'indiennes, le second potier d'étain et l'autre tisserand ont chacun publié divers recueils de poésies qui ont eu l'honneur d'une seconde édition. Voici quelques passages d'une épître de l'imprimeur en indiennes à son ami le potier d'étain.

Avec bonheur, ami, je me souviens encore
Du jour où le cœur plein d'un poétique émoi,
Au nom de l'amitié, titre qui nous honore,
Pour la première fois tu vins frapper chez moi.

Tu venais visiter la modeste demeure
De l'ouvrier poète, à son repas du soir;
Le temps me sembla court, car tu n'avais qu'une heure
Pour te lire tes vers où brillait tant d'espoir.

En écoutant ta voix et naïve et touchante,
En écoutant des sons si doux à retentir,
Je te serrai la main, et je te criai : chante,
Pour lancer tes accords vers un bel avenir !

Le morceau suivant est du potier d'étain :

HUIT HEURES DU SOIR.

L'horloge sonne : il est huit heures.
Allons, repos jusqu'à demain !
Bons ouvriers, de vos demeures
Reprenez vite le chemin.
Venez, à vos enfants qui tendent
Leurs bras à votre prompt retour,
A vos femmes qui vous attendent,
Rapporter un baiser d'amour.

N'est-ce pas l'heure qui convie
Vos corps à goûter le repos,
Vos âmes à goûter la vie ?
L'heure pour vous des gais propos,
Du seul repas pris en famille ?
L'heure où fixant votre œil distrait,
Votre jeune ange qui babille,
Vous redit tous les mots qu'il sait ?

Et puis, dites moi, je vous prie,
N'est-ce pas pour vous jeunes gens,
Une heure de bonne folie
Où l'on sent que l'on a vingt ans,
Où la voix peut chanter sans crainte,
Où le cœur reprend sa fierté,
Où l'on respire sans contrainte
Sa belle heure de liberté ?

C'est l'instant où, quittant l'ouvrage
Chaque jeune fille, à son tour,
A l'horizon de son bel âge,
Vult briller l'étoile d'amour
Qui colore sa destinée,
Qui caressera son sommeil.
— Pauvres fleurs qui, chaque journée,
Restent douze heures sans soleil !

Magu, le tisserand, est aviné en âge, infirme et menacé de perdre la vue ; poète qu'un simple hasard a fait découvrir sur ses vieux jours, par un curé de campagne, il vient de lui livrer un recueil considérable de ses poésies ; il a chanté le spectacle de la nature, la navette qui le nourrit ; il a chanté sa misère. Magu a vu naître quatorze enfants et au déclin de ses jours, écoutez quelle est son ambition, et à quel prix il serait complètement heureux :

Voici mon rêve d'or et ce que je souhaite.
Ce qu'en ma pauvreté je demande au destin,
Pour y finir mes jours une humble maisonnette,
Tout auprès un petit jardin.

Lamartine, Byron, Chateaubriand, Voltaire,
Rendraient délicieux mon fortuné séjour,
Et pour en écarter la misère,
Une rente d'un franc par jour.

Alors j'aurais du temps pour remplir l'hémistiche.
Ma lyre exhalerait de plus ses vers sons.
Mon vers serait roulant, ma rime serait riche,
Et l'on applaudirait peut-être à mes chansons.

Ne croyez pas pourtant qu'un fol espoir m'abuse !
Et qui voudrait pour moi se monter libéral,

Quand malgré ses talents, malgré sa docte muse,
Gilbert est mort à l'hôpital ?

Déjà une partie du rêve du poète est devenue une réalité. Les élèves du collège de Meaux ont pris sur leurs menus plaisirs l'achat de sa bibliothèque. Il lui manque la maisonnette, le petit jardin et la rente d'un franc par jour. Une souscription ouverte chez le maire et le juge de paix de son village, doit lui assurer cette heureuse médiocrité. Si tout Français qui a rimé de mauvais vers une fois en sa vie, vient par expiation offrir une obole au vieux poète, les derniers jours de Magu s'écouleront dans une aisance inespérée.

LE MARCHÉ D'ESCLAVES A CONSTANTINOPLE.

J'eus un jour l'occasion de visiter cet horrible lieu où s'entasse et se vend comme du vil bétail, ce que le monde entier, peut-être, possède en femmes de plus aimable et de plus séduisant. Inspecté par chaque maraud qui porte un turban, soumises à l'examen de chaque virago qui s'arroge la prétention de se connaître en esclaves, ces malheureuses attendaient, tout en pleurs, qu'on vint acheter, pour quelques misérables pièces d'or, et leur innocence et leurs sueurs. . . .

L'accès de ce bazar est sévèrement interdit aux Français ; à peine si de temps en temps, lorsqu'un riche marchand d'esclaves tombe malade, on en permet l'entrée à quelque docteur ou Sakkim chrétien. C'est une large cour quadrangulaire, avec un ruisseau qui coule le long de petites chambres au niveau du terrain ; au-dessus est une seconde rangée de cellules, réservées aux Grecques et aux Géorgiennes : le rez-de-chaussée est occupé par les femmes noires de Darfur et de Sennaar, et par les beautés cuivrées de l'Abyssinie. Ces dernières, sont remarquables par la régularité de leurs traits et l'élégance de leurs formes. Elles se vendent ordinairement 150 dollars (3,600 fr.) tandis que les femmes noires vont rarement au delà de 80 (1,926.)

Les pauvres Grecques étaient confondues pêle-mêle. . . les unes sur les autres. . . J'en vis sept ou huit dans la même cellule, étendues par terre, les unes moitié nues, les autres couvertes encore de quelques lambeaux de leur ancienne parure. . . Il y en avait de Scio, d'Ipsara, d'autres ville de Grèce ; elles n'avaient de commun entre elles que le désespoir. Toutes paraissaient pâles et malades ; toutes semblaient soupirer après des objets bien chers, après une patrie et des amis qu'elles ne devaient plus voir. . . . La langueur et le chagrin avaient épuisé leurs forces, éteint leurs regards, décoloré leurs traits ; mais c'étaient encore des spectres de beauté ; et la tranquillité mélancolique de leurs cellules contrastait douloureusement avec les rugissements de gaité que poussaient les négresses. Est-il une scène de misère humaine qui puisse se comparer à ce tableau déplorable ! La jeune fille qui, par ses grâces, eût fait l'ornement de son village natal, et, par son innocence, la joie et la consolation d'une mère, elle était là, exposée aux avides regards de chaque soldat licencié qui, sous prétexte d'acheter, examinait longuement et ses formes et ses traits. . . J'en vis une environ 15 ans, qu'on amena pour montrer sa démarche et sa figure à un vieux Turc qui, par ses ceillades lascives, manifestait assez le motif de son achat. Il tordait les coudes de la pauvre enfant, flairait ses oreilles, la faisait marcher, et puis examinait les chevilles de ses pieds, et puis sa bouche, et puis son cou ; et tout cela pendant que le marchand vantait les grâces et la taille de cette jeune infortunée, protestait qu'elle n'avait que 13 ans, qu'elle ne ronflait jamais en dormant, et la garantissait enfin exemple de tous vices et défauts ! ! Je me promenai quelque temps au bazar, pour voir la fin de ce marché. La jeune fille fut achetée 230 dollars (environ 6,720 fr.) Quand il fallut que la pauvre créature se séparât de ses compagnes, ce fut une nouvelle scène déchirante. Elle était aussi pâle que la mort, et paraissait à peine sentir sa douloureuse situation, tandis que les autres filles pleuraient autour d'elle, et lui disaient un dernier adieu. . . Ce triste adieu fit pousser au vieux Turc un éclat de rire infernal, et la prenant par le bras, il la poussa brusquement devant lui. . . .